



## APPEL D'OFFRES 2026-09 PAVAGE DE LA RUE DES CÈDRES

<b>MAÎTRE DE L'OUVRAGE :</b>	<b>Ville de Kingsey Falls 401, boul. Marie-Victorin Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0</b>
<b>INGÉNIEUR(E) CONCEPTEUR(TRICE) :</b>	<b>Les Services EXP inc. 50, route de la Grande-Ligne Victoriaville (Québec) G6T 0E6</b>
<b>PROJET :</b>	<b>Pavage de la rue des Cèdres</b>
<b>NOTRE DOSSIER :</b>	<b>KIFM-00261214-A1</b>
<b>DESCRIPTION DU PROJET :</b>	Le projet consiste au pavage de la rue des Cèdres à Kingsey Falls, entre les chainages 0+155 et 0+308.

La Ville de Kingsey Falls demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « (Pavage rue des Cèdres) » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca), selon les coûts et les modalités de ce système, à compter du **7 avril 2026**.

Pour toute information additionnelle concernant ce projet, veuillez communiquer avec Monsieur Frédéric Veilleux, directeur des travaux publics, par courriel à [travauxpublics@kingseyfalls.ca](mailto:travauxpublics@kingseyfalls.ca). La date butoir pour le dépôt des plaintes sur le SÉAO est le **20 avril 2026**.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de **90 jours**. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est jugée satisfaite lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville par Madame Annie Lemieux Directrice générale et greffière, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 29 avril 2026 à 11 h**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Kingsey Falls ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Kingsey Falls, le 31 mars 2026

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière